

DATE D’AFFICHAGE
06 décembre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Etaient présents : 20

Mesdames RAFIQ, GOODMAN, BELOT, LE COZ, Messieurs BLÉE, TRAORÉ, Adjoints au Maire.

Mesdames NEDJARI, HOCDE, DE PINA, BELKHIR, ROY, Messieurs MARE, ALICHIKH, QAMAR, HOUFAF KHOUFAF, BOURGOIN, Conseillers Municipaux délégués.

Mesdames ROUSSEAU, MAILLOT, Monsieur RAOUL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés & représentés : 7

Mesdames, BONZOM, LATORRE, Messieurs GRENOUILLET, LAMRANI, HAKKI, DAINVILLE, MEY

Absent excusé : 0

Absents : 2

Messieurs HAJJAJ, MOUSSA

Pouvoirs : 7

Monsieur GRENOUILLET à Monsieur BLÉE
Monsieur LAMRANI à Madame RAFIQ
Madame BONZOM à Madame DUTU
Monsieur HAKKI à Madame BELKHIR
Madame LATORRE à Madame GOODMAN
Monsieur DAINVILLE à Madame ROUSSEAU
Monsieur MEY à Madame MAILLOT

Secrétaire de séance

Madame RAFIQ

Assistaient également à la séance :

Mesdames HAKKI, RIBAUT, DEBUCK, Messieurs ORTEGA-PELLETIER, ZEGAI

La séance étant ouverte, à 19h15

/A/ Approbation du procès-verbal:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du 30 septembre 2016

/B/ Délégation du Conseil Municipal à la Maire:

- Compte-rendu des décisions n° 95/16 au n° 122/16

Le Conseil Municipal :

- Prend acte

/C/ Points soumis à délibération:

/FINANCES/

1. Ouverture des crédits d'investissements 2017 - Engagement dans la limite des 25% du budget 2016 – présentée par Dominique Mare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 dans la limite maximum des 25% des inscriptions du budget 2016.

Objet	Chapitre	Nature	Montant
Frais d'étude	20	2031	96 250,00 €
Voirie	21	2112	433 842,50 €
Terrains bâtis	21	2115	182 500,00 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21	2135	92 625,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21	2183	5 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	4 507,07 €

2. Avances de subvention dans la limite des 50% des subventions inscrites au budget général 2016 – présentées par Dominique Mare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** le versement d'une avance sur la subvention communale 2017 dans la limite de 50% des montants attribués au budget 2016 pour les associations et établissements publics communaux suivants qui en feront la demande :
 - Comité d'Œuvres Sociales (COS) 13 392.50 €
 - Caisse des Ecoles 25 316 €
 - Centre Communal d'Action Sociale 34 450 €
 - Comité de Jumelage 500 €
 - Amicale des Anciens 1900 €
 - Medecins Bénévoles 850 €
 - Football Club de La Verrière (FCLV) 4 250 €
 - Association de Tennis La Verrière (ATLV) 900 €
 - TKD 78 1250 €

- Boxing club 1500 €
- ESCT Basket 1050 €
- Roller 500 €

3. Décision modificative n°2 du Budget Primitif 2016 – *présentée par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** la Décision Modificative n°2, ainsi que les pièces afférentes, chapitre par chapitre, soit un total de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	65 475 €	2 400 €
Recettes	65 475 €	2 400 €
SOLDE	00.00	00.00

4. Créances éteintes – *présentées par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** l'admission en créances éteintes pour un montant total de 4 312.06 €

5. Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – *présenté par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS:

- **Décide** d'émettre un avis défavorable sur le contenu du rapport de la CLECT.

6. Subvention exceptionnelle à l'association « Secours populaire » – *présentée par Dominique Mare*

Monsieur BOURGOIN, membre de l'association « Secours Populaire » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Attribue** une subvention de 275,00 € à l'association « Secours Populaire » antenne de La Verrière, pour le transport d'une sortie familles pour les fêtes de fin d'année.

/ADMINISTRATION GENERALE/

7. Rapport d'activité 2015 du SIA – *présenté par Nelly Dutu*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Prend acte** du rapport d'activité du SIA de 2015 de la région du Mesnil Saint Denis.

8. Désignation des membres élus du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale suite à deux démissions– *présentée par Nelly Dutu*

Le Conseil Municipal **procède** à l'élection des cinq délégués du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste candidate est la suivante :

Liste A :

- Monique Belot
- Amara Traoré
- Martine Bonzom
- Christian Bourgoïn
- Edwige Rousseau

Les résultats du vote sont :

Blanc : 0

Suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : Sans objet car liste unique

Résultat : Liste A (27 voix POUR)

- **Désigne**, à l'issue de ce scrutin, les cinq membres suivants :
 - ✓ Monique Belot
 - ✓ Amara Traoré
 - ✓ Martine Bonzom
 - ✓ Christian Bourgoïn
 - ✓ Edwige Rousseau

9. Rapporter la délibération n°2016-76 du 29 juin 2016 relative à l'installation des compteurs communicants (type LINKY) – présentée par Nelly Dutu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Rapporte** la délibération n°2016-76 prise par le Conseil Municipal en date du 29 juin 2016, portant refus de l'installation des compteurs communicants (type Linky).

10. Subvention exceptionnelle à l'association DANA FILMS pour une aide à la réalisation d'un reportage au sujet de Marwan Barghouti – présentée par Nelly Dutu

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 CONTRE:

- **Attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 800,00 € à l'association DANA FILMS.

/RESSOURCES HUMAINES/

11. Sélection professionnelle : programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire – présentée par Nelly Dutu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Adopte** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ci-dessous.
- **Autorise** la Maire à confier au Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles l'organisation des sélections professionnelles nécessaire à la mise en œuvre dudit programme et de signer avec la CIG la convention correspondante.
- **Autorise** la Maire à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du dispositif et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Programme Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire

Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles		Nombre d'agents	Besoins de la Collectivité		Total des postes ouverts
Grade	Catégorie (A, B, C)		2017	2018	
Filière Administrative					
Attaché Territorial	A	1	1	0	1
Total par année		1	1	0	1

/TRAVAUX/

12. Attribution du marché de chauffage, de fourniture d'énergie, d'entretien des installations de chauffage, de production d'ECS, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux – présenté par Jean-Yves Blée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Attribue** à la société SOMUSSY située 1 rue Jean Moulin – BP 45 – 75042 à Guyancourt, le lot unique de chauffage, de fourniture d'énergie, d'entretien des installations de chauffage, de production d'ECS, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux.
- **Approuve** le choix d'un marché à intéressement d'une durée globale de 8 ans, afin de garantir une maîtrise des coûts, de l'entretien et du renouvellement des équipements dans le temps.
- **Valide** la variante technique n°1 proposée par l'entreprise SOMUSSY, dont la nature est l'optimisation des performances de régulation des températures d'ambiance, par le biais de télégestion.
- **Approuve** la fixation d'un montant forfaitaire global du marché, sur la base de la variante 1 et sur une durée de 8 ans, à 1 288 751.76 € HT, soit 1 546 502,11 € TTC. Cela représente un montant annuel de 161 093.097 € HT soit 193 312.78 € TTC, dont la répartition du coût entre l'entretien et la fourniture d'énergie est la suivante :

Poste de dépense	Montant HT annuel	Montant TTC annuel
P1 (combustible)	84 571.13 €	101 485.36 €
P2 (maintenance courante)	43 748.67 €	52 498.41 €
P3 (maintenance renouvellement)	32 774.17 €	39 329.01 €
Total	161 093.97 €	193 312.78 €

- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

/URBANISME/

13. Acquisition de la parcelle AK 44 (POIRIER) – 9 avenue du général Leclerc - présentée par Nelly Dutu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Autorise** l'acquisition du terrain cadastré AK 44 pour une surface totale de 572 m² auprès de Mme Poirier, résidant à cette adresse, en vue de constituer une réserve foncière pour la commune, pour un montant de 165 000 € HT augmenté de divers frais annexes liés à l'acquisition.
- **Confie** la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Lelong, notaire à Colombes.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente.

14. Acquisition de la parcelle AB 90 (QUINIO) – 56 rue de l'Etang - présentée par Nelly Dutu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Autorise** l'acquisition du terrain cadastré AB 90 pour une surface totale de 803 m² à Saint-Quentin-en-Yvelines, en vue de l'aménagement de parkings et l'extension future du cimetière pour un prix de 220 000 € HT, augmenté des divers frais annexes liés à l'acquisition.
- **Confie** la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Lelong, notaire à Colombes.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente.

15. Cession des parcelles du terrain de la mare à la société COOPIMMO - présentée par Nelly Dutu

Madame De Pina et monsieur Qamar ne prennent pas part au vote considérant leur participation au projet « Habitat participatif ».

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS:

- **Autorise** la cession des terrains cadastrés AC 92 ; AC 145 ; AC 146 ; AC 116 ; AC 117 ; AC 118 ; AC 119 pour une surface totale de 4 026 m² à la société COOPIMMO, en vue de la réalisation d'un programme immobilier d'environ 1 300 m² de Surface de Plancher. Le prix de cession est de 390 000 € HT, ce prix a été déterminé sur la base de 300 € HT /m² de SdP. A ce prix s'ajoutera un complément de prix en fonction de la commercialisation.
- **Confie** la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Lelong, notaire à Colombes.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette cession, notamment la promesse de vente et l'acte authentique.

/CULTURE/

16. Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines- présentée par Béatrice Goodman

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Accepte** le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant de 97 048 € en 2016 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel Le Scarabée, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du 10 novembre 2016.
- **Dit** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement

culturel Le Scarabée est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 249 039€.

- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2016 jointe en annexe ainsi que toutes pièces y afférent.

17. Demande de financement auprès de la DRAC Ile de France dans le cadre de l'appel à projet « Culture et lien social 2017 » - présentée par Béatrice Goodman

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de répondre à l'appel à projets « Culture et lien social 2017 » et de solliciter un financement de la DRAC d'un montant de 10 000 € au bénéfice de la commune de La Verrière pour le développement du projet
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer avec la DRAC toutes pièces afférentes au dossier.

18. Tarifs de mise à disposition de la salle de spectacle Le Scarabée - présentés par Béatrice Goodman

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Autorise** la mise à disposition de la salle de spectacle Le Scarabée uniquement à des personnes morales en fonction des disponibilités de la salle.
- **Décide** de mettre à disposition la salle de spectacle du Scarabée gracieusement pour les établissements scolaires communaux, le collège intercommunal et l'IFSI de La Verrière (centre de formation aux soins infirmiers de La Verrière).
- **Décide** de mettre gracieusement à disposition la salle de spectacles Le Scarabée pour les associations verriéroises (siège social sis à La Verrière, sous réserve de l'adhésion à la Charte de la vie associative) pour l'organisation d'événements ouverts au public dans la limite de 5 événements par an toutes associations confondues et une fois par an pour chaque association.
- **Fixe** le tarif de location :
 - pour les manifestations d'associations locales à 300€.
 - pour les associations extérieures ou associations de prestation de service à 1000€.
 - aux structures privées à 1600€.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives y afférent.

/ENFANCE/

19. Signature avec la Caisse des allocations familiales d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de financement accueil de loisirs sans hébergement /aide spécifique rythmes éducatif - présentée par Jean-Yves Blée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer le présent avenant n°2, ainsi que tous documents ou avenants permettant la mise en œuvre de nouvelles activités et ALSH en lien avec les structures de la ville et les aides spécifiques rythmes éducatifs.

/MOTION/

- **Refus de l'installation des compteurs communicants (type LINKY) présentée par Nelly Dutu**

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE:

- **Adopte** la motion concernant le refus de l'installation des compteurs communicants (type LINKY)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17

Publié et affiché en mairie, à La Verrière, le 06 décembre 2016, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,

Nelly DUTU

